

DEPARTEMENT
DES COTES D'ARMOR

MAIRIE de
**JUGON LES LACS-
COMMUNE
NOUVELLE**
2, Place du Martray
22270

☎ 02.96.31.61.62

☎ 02.96.31.69.08

mairie@jugonleslacs-cn.fr

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 OCTOBRE 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt et un octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de JUGON LES LACS – COMMUNE NOUVELLE, légalement convoqué s'est réuni à la Salle Polyvalente de Dolo sous la Présidence de M. Eric MOISAN, Maire.

PRESENTS : M. Jean-Charles ORVEILLON, Mme Christelle MEUNIER, M. Patrick MÉNARD, Mme Gwenaëlle AOUTIN, Mme Adeline BRIVE, Adjoints, M. Jacky GILLET, M. Robert LEBLANC, Mme Mauricette DIRR, M. Jean-Pierre HERVÉ, M. Mickaël CARDIN, Mme Malika TOUBLANC, Mme Stéphanie FLÉGEAU, Mme Servane GESRET (arrivée à 20h05), M. Cédric BOUGON, M. Alexis POIDEVIN, M. Thierry LEBOUCHER, Mme Marie-Sergine BEZARD

M. Laurent TRONEL a donné pouvoir à M. Robert LEBLANC

Mme Chantal TARDY a donné pouvoir à Mme Stéphanie FLEGEAU

Mme Natacha CARRO a donné pouvoir à Mme Christelle MEUNIER

Absents : Mme Julie POUPART

Secrétaire de séance : M. Robert LEBLANC

Date de la convocation et d'affichage : 13 octobre 2021

Objet de la Délibération
n°202110210113

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	22	21

-ACHAT DEFIBRILLATEURS ET CONTRAT DE MAINTENANCE

Pour une meilleure répartition des défibrillateurs sur la commune, il convient d'acquérir 2 défibrillateurs supplémentaires : 1 au Foyer Rural et 1 à l'école de la Marette.

Considérant les obligations de la commune en matière de mise à disposition de défibrillateurs, le conseil Municipal donne son accord pour l'achat de 2 défibrillateurs au prix de 3 597€ HT et autorise M. le Maire à signer le nouveau contrat de maintenance pour 4 appareils soit un total annuel de 600 € HT à compter du 1^{er} janvier 2022.

Fait et délibéré en séance,
les jour, mois et an susdits
Le Maire, Eric MOISAN

